



**DIRECTION DE LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT  
COMITE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT**

**CRITERES D'AUTO-EVALUATION DES AGENCES D'AIDE EN MATIERE DE  
DEVELOPPEMENT DES CAPACITES**

**(Note du Secrétariat)**

*Ce document remplace le document DCD/DAC(97)31. Il a été mis à jour afin d'intégrer un certain nombre de critères supplémentaires ayant trait à l'impact des interventions en matière de développement des capacités. Les Membres du CAD sont encouragés à utiliser ces critères d'auto-évaluation, en particulier dans le cadre de la mise en oeuvre de l'approche de partenariat.*

Personne à contacter : Elisabeth Thioléron. Tél : (33-1)45 24 19 79. Télécopie : (33-1) 44 30 61 47. Email : elisabeth.thioleron@oecd.org. Division de la gestion stratégique de la coopération pour le développement

**74309**

**Ta. 12064 - 01.02.99 - 10.02.99**

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine

Complete document available on OLIS in its original format

## CRITÈRES D'AUTO-EVALUATION DES ORGANISMES D'AIDE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

### I. Introduction

1. Le Réseau informel du CAD sur le développement institutionnel et des capacités a mis au point un outil pratique pour aider les organismes d'aide à auto-évaluer leurs progrès dans la mise en œuvre des principes de partenariat et de développement des capacités. Cet outil s'adresse aux organismes ouverts à la réforme et à leurs agents soucieux d'intégrer le développement des capacités dans leurs activités quotidiennes et d'améliorer leurs performances dans ce domaine.

2. L'auto-évaluation établit un lien entre la politique et les pratiques internes des organismes d'aide, d'une part, et leur impact sur le terrain, d'autre part. Autant que possible, cet impact doit être ventilé par groupe social, sexe et zone géographique. Les utilisateurs sont encouragés à adapter l'auto-évaluation si nécessaire. Certaines questions peuvent être reformulées, étoffées ou supprimées. Les utilisateurs peuvent aussi ajouter des illustrations brèves (exemples, étude de cas).

3. Cinq grandes questions sont posées :

1. L'organisme d'aide a-t-il une **stratégie** claire de promotion et d'intégration du développement des capacités dans ses activités quotidiennes ?
2. Dans quelle mesure l'organisme a-t-il adapté ses **interventions** et ses **processus** aux exigences du développement des capacités ?
3. Dans quelle mesure l'organisme a-t-il adapté ses **procédures** administratives aux exigences du développement des capacités ?
4. Quelles sont les **incitations au changement** qui ont été introduites pour promouvoir et intégrer le développement des capacités dans les activités quotidiennes ?
5. Dans quelle mesure l'organisme a-t-il mis au point des mécanismes pour évaluer l'**impact** et quels ont été les **résultats** ?

### II. Critères

#### A. Stratégie

1. Comment votre organisme d'aide appréhende-t-il le concept de développement des capacités ?
2. Dans quelle mesure ce concept est-il accepté dans votre organisme d'aide ?
3. Comment votre organisme d'aide intéresse-t-il le personnel au développement des capacités ?

4. Dans quelle mesure le développement des capacités fait-il partie intégrante des activités de votre organisme d'aide, et comment se traduit-il dans les stratégies par pays, par secteur ou par thème et les projets et programmes ?
5. Quels moyens et quels types de ressources (financements, effectifs, projets spécifiques, etc.) votre organisme consacre-t-il au développement des capacités ?
6. Dans quelle mesure votre organisme d'aide a-t-il adapté ses méthodes de mise en œuvre des projets ?

### ***B. Processus***

1. Quels sont les mécanismes qu'utilise votre organisme d'aide pour effectuer des évaluations réalistes de la situation et des capacités locales, sous forme notamment d'analyses du contexte et/ou des capacités ?
  - Sont-ils institutionnalisés grâce une évaluation externe ?
  - Votre organisme a-t-il les moyens d'aider les organisations partenaires à entreprendre une auto-évaluation ?
  - Incluez-vous dans cette analyse les programmes nationaux de développement existants et les programmes d'autres organismes d'aide ?
2. De quelle façon les parties prenantes participent-elles à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme et comment se mettent-elles d'accord sur l'apport de tous les acteurs concernés ?
3. Quels sont les moyens qu'utilise votre organisme d'aide pour permettre des ajustements en cours d'exécution d'un accord de coopération ? Par exemple :
  - souplesse des dispositifs de financement
  - délégation d'autorité
  - suivi sur place
  - engagement à long terme
  - capacité d'accepter les échecs

### ***C. Procédures***

1. Le développement des capacités est-il un élément capital de vos procédures d'examen, de prise de décision et d'évaluation ?
2. Dans quelle mesure y a-t-il eu délégation de responsabilités du siège en fonction des besoins de développement des capacités des pays partenaires, par exemple quelles sont les décisions qui peuvent être prises au niveau de ces pays ?

3. Quelle souplesse y a-t-il dans le cycle budgétaire annuel de votre organisme et de quelles options dispose-t-il pour les engagements financiers à long terme ?

***D. Incitations au changement***

1. Quels sont les changements apportés à la politique des ressources humaines de votre organisme pour faire face aux besoins de développement des capacités :
  - politiques et critères de recrutement
  - descriptions des postes (y compris le profil du personnel chargé du développement des capacités) et évaluations
  - politiques de promotion
  - possibilités de formation
2. Votre organisme encourage-t-il par des moyens spécifiques la coopération entre les diverses disciplines et départements qui le composent ?
3. Votre organisme fournit-il des moyens de mise en œuvre du développement des capacités ?
  - aux organisations homologues concernées (ex. : auto-évaluation)
  - personnel de l'agence
  - consultants sous contrat
4. Dans quelle mesure ces moyens sont-ils adéquats et faciles à utiliser ?
5. Quelles méthodes appliquez-vous pour renforcer la mémoire institutionnelle de votre organisme ?
  - recensement des meilleures pratiques
  - recours à un réseau interne de spécialistes au sein de votre organisation
  - mise à disposition de ressources pour les réunions d'information, etc.

***E. Évaluation de l'impact des interventions en faveur du développement des capacités***

1. De quel type de mécanismes votre organisme dispose-t-il pour mesurer l'impact de vos interventions en faveur du développement des capacités, et ceux-ci fonctionnent-ils tant au niveau central qu'au niveau des bureaux et ambassades sur le terrain ?
2. Quels types d'indicateurs sont utilisés pour mesurer les processus et les résultats en matière de développement des capacités (ex. : quantification interne de l'efficacité de l'organisation contre quantification externe de l'efficacité et de l'impact) ? Dans quelle mesure ces

indicateurs permettent-ils une ventilation par groupe social, sexe, zone géographique et niveau administratif (administration centrale/locale, ONG) ?

3. Quel a été votre impact dans le domaine du développement des capacités et conservez-vous une trace de cet impact (ex. : au niveau du projet, du programme, du secteur ou du système) ?
4. Dans quelle mesure les résultats de l'évaluation d'impact se répercutent-ils dans vos politiques et pratiques (ex. : ont-ils abouti ou contribué à des changements dans la structure organisationnelle de votre organisme ou à l'introduction de nouveaux modes de coopération) ?